



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Anaïs Timofte (EàG) en qualité de membre suppléante au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Pierre Conscience, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

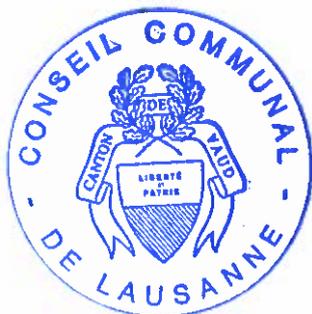
désigne :

à main levée,

M. Johan Pain (EàG), comme membre suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Anna Crole-Rees (PLR) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Marlène Bérard, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

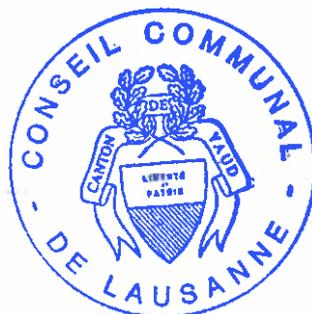
désigne :

à main levée,

Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Maurane Vouga (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- oui la présentation d'une candidate par Mme Maurane Benvenuti, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Prisca Morand (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Nawel KHEMISSA et consorts « Emménagements sous pression aux Plaines-du-Loup » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, en particulier s'assure du fait que son service des subventionnés soit suffisamment doté en personnel afin de répondre de manière humaine aux défis que l'ambitieux projet de l'éco-quartier représente

la résolution de M. De Vargas, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse la possibilité de visiter le logement lors de son attribution

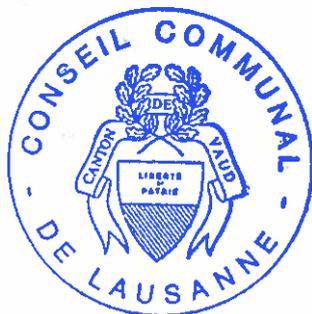
la résolution de Mme Piron, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité offre le plus rapidement possible des places de parc en suffisance et au coeur du quartier des Plaines du Loup pour les personnes à mobilité réduite

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valéry BEAUD et consorts «Travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne : de la contrainte à l'opportunité ?» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité saisisse l'opportunité des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne pour réaliser un renforcement de la capacité portante de la dalle supérieure du parking, afin de pouvoir offrir une plus grande souplesse possible et une plus grande qualité pour l'aménagement futur de la place

la résolution n° 2 de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité saisisse l'opportunité des travaux d'assainissement et de sécurisation du parking de la Riponne pour supprimer le trafic de transit sur la place en fermant définitivement le bas de l'avenue de l'Université au trafic automobile

la résolution n° 3 de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne compte de critères d'empreinte environnementale et de lutte contre les îlots de chaleur dans le choix du revêtement provisoire qui sera mis en place à la fin de travaux dans l'attente du projet de requalification de la Place de la Riponne

la résolution n° 4 de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité refuse toute demande de prolongation du droit distinct et permanent de superficie (DDP) du parking de la Riponne en lien et suite aux travaux d'assainissement et de sécurisation, conformément au Plan directeur communal (PDCoM, mesure M19) et au rapport-préavis n° 2020/16.

la résolution de Mme Khemissa, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la cohabitation et la cohésion sociale au Nord de la Riponne soit garantie, en augmentant l'effectif de l'équipe socio-éducatif de la Grenette par un poste dévolu à garantir le maintien des ponts entre les services de rue de la Ville et ceux de l'ECS.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Joël TEUSCHER «Un guide communal pour les funérailles des Lausannois.e.s»
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Tatiana TAILLEFERT BOTTINO ;; «Des zones de silence»
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Joël TEUSCHER «Des fontaines à eau pour Lausanne» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna CROLE-REES : «Palud : plus qu'un arbre de la liberté !» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques PERNET : ; «Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy»
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :